

Lingolsheim, le mardi 12 mai 2020

FICHE CORONAVIRUS : QUE FAIRE SUR LE LIEU DU TRAVAIL EN PRESENCE D'UNE PERSONNE SUSCEPTIBLE D'ETRE ATTEINTE PAR LE COVID-19 ?

LES SIGNES POUVANT EVOQUER UN COVID-19

Toute personne présentant les signes listés ci-dessous est susceptible d'être atteinte par le COVID-19 :

- De la fièvre ou sensation de fièvre
- De la toux
- Une difficulté respiratoire
- Une difficulté à parler ou à avaler
- Une perte du goût et de l'odorat
- Des troubles digestifs (diarrhée)

Quels sont les symptômes de la maladie COVID-19 ?

<https://www.ameli.fr/assure/covid-19/covid-19-reconnaitre-la-maladie-et-ses-symptomes-adopter-les-bons-gestes>

LES MESURES IMMEDIATES A PRENDRE

- **Isoler** la personne dans une pièce dédiée et aérée
- Limiter le nombre d'intervenants. Eloigner les autres collègues, garder une distance raisonnable avec la personne (plus de 1 mètre)

- **Protéger**

L'intervenant qui prend en charge la personne présentant des signes de COVID-19	Personne susceptible d'être atteinte de COVID-19
Se laver les mains avec eau-savon ou du gel hydroalcoolique Mettre un masque chirurgical ou FFP2, des gants et des lunettes ou une visière Se doter d'un sac à déchets	Porter un masque de type chirurgical Ne pas laisser la personne sans surveillance

- **Secourir :**

- Mobiliser un sauveteur secouriste du travail (SST) ou le référent santé (ou le référent COVID-19) qui pourra prodiguer les gestes de premier secours

- En cas de signe de gravité, appeler le 15 (SAMU). Garder son calme, procéder sans précipitation (signes de gravité : difficultés respiratoires comme un manque de souffle au moindre effort, difficulté à terminer ses phrases sans pause et difficulté lors de la prise de parole, personne bleue, perte de connaissance, somnolence, confusion)
- **Organiser** le retour à domicile de l'agent (en l'absence de signe de gravité) et lui demander de contacter son médecin traitant

DANS UN SECOND TEMPS

- Après la prise en charge de la personne, informer le supérieur hiérarchique et prévenir le service de santé au travail
- La personne qui a porté assistance se déséquipe :
 - ⇒ Se munir d'un sac
 - ⇒ Retirer ses lunettes de protection et les désinfecter
 - ⇒ Retirer le masque sans toucher la partie extérieure, par les élastiques ou liens, et le mettre dans le sac plastique
 - ⇒ Retirer les gants en veillant à ne pas toucher la surface extérieure, et les mettre dans le sac plastique
 - ⇒ Fermer le sac et le placer dans un deuxième sac ; le fermer à son tour.
 - ⇒ Se laver les mains avec eau-savon ou frictionner les mains avec la solution hydroalcoolique
- Lister les personnes qui l'ont côtoyé de façon rapprochée (moins d'un 1 mètre) et prolongée (plus de 15 min) depuis l'apparition des symptômes et dans les 24 heures qui précèdent
- Si le cas COVID-19 est confirmé, mise en œuvre des mesures nécessaires : balisage, identification des contacts...

REFERENCES (documents en pièces jointes)

- Protocole national de déconfinement. Le protocole de prise en charge d'une personne symptomatique et de ses contacts rapprochés. Page 17.
- Conduite à tenir en entreprise en cas de suspicion de COVID-19 (hors établissement de soin et en l'absence de professionnel de santé dédié). Site du Ministère du Travail

SITES A CONSULTER

- Protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la sécurité et la santé des salariés :
<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/protocole-national-de-deconfinement-pour-les-entreprises-pour-assurer-la>
- Que faire si un salarié présente des symptômes ?
<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/questions-reponses-par-theme/article/mesures-de-prevention-dans-l-entreprise-contre-le-covid-19-masques>
- Quels sont les symptômes de la maladie Covid-19 ?
<https://www.ameli.fr/assure/covid-19/covid-19-reconnaitre-la-maladie-et-ses-symptomes-adopter-les-bons-gestes>
- Que faire si un salarié est asymptomatique mais est considéré comme étant « cas contact étroit » ?
<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/questions-reponses-par-theme/article/mesures-de-prevention-dans-l-entreprise-contre-le-covid-19-masques>
- « Contact Covid » : arrêter les chaînes de transmission du virus pour stopper l'épidémie :
<https://www.ameli.fr/assure/actualites/contact-covid-arreter-les-chaines-de-transmission-du-virus-pour-stopper-lepidemie>

Veillez accepter, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Médecins de prévention :

Dr Sonia MORVILLE et Dr Irelde MARIAZZI-CHAPARD